



Le 6 octobre 2017

L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos vives inquiétudes concernant le processus devant nous conduire à l'annonce, en décembre prochain, du Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches (Région de Thetford).

Le 11 juillet dernier, lors d'une session de travail avec des représentants du ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation, nous avons eu l'occasion de discuter des problématiques, des principaux enjeux, des perspectives de développement et de diversification qui animent notre milieu suite à l'annonce du bannissement définitif de l'industrie de l'amiante au Canada. Car, oui, contrairement au contexte prévalant, en 2015, lors de l'annonce du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources, nous sommes maintenant en contexte de bannissement de l'amiante. Donc, la fermeture « définitive et sans appel » d'un secteur complet de l'économie québécoise.

Nous avons clairement spécifié, au représentant du ministère, les enjeux spécifiques qui nous préoccupent grandement suite au bannissement du produit, à savoir entre autres :

- ◆ Le réaménagement et la restauration des terrains;
- ◆ La réhabilitation des lieux;
- ◆ La reconversion industrielle;
- ◆ La valorisation des résidus;
- ◆ La sécurité et l'intégrité à long terme des sites;
- ◆ Le suivi environnemental, etc.

Le bannissement d'un produit, l'amiante, unique dans l'ère moderne au Canada, devrait à lui seul justifier des modalités propres pour un fonds de diversification. Qui plus est, unique au Québec, notre région vit avec plus de 50 km² de terrain minier consacré à l'exploitation du minerai bannis. Plus encore, près de 500 000 000 de tonnes de résidus entourent nos villes. Comme si ce n'était pas suffisant, nous cohabitons également avec l'équivalent de 15 terrains de football de bâtisses minières contaminées et pour plusieurs, abandonnées. Bref, un passif industriel unique qui jadis a fait la richesse du Québec.

Tout dernièrement, nous apprenons que nous avons été évincés des discussions entourant le cadre d'intervention et les modalités de mise en œuvre du fonds, qui, vous en conviendrez, commande pourtant des spécificités propres à notre problématique unique au Canada.



Vous comprendrez notre surprise, d'autant plus qu'à la rencontre du 20 juin dernier avec la vice-première ministre Lise Thériault et le ministre Laurent Lessard dans les bureaux de la MRC des Appalaches, il avait été clairement convenu que nous travaillerions en étroite collaboration afin de trouver la meilleure solution personnalisée pour parer le préjudice que notre territoire a vécu suite au bannissement unilatéral de l'amiante

Oui, il était clair que de ce travail, il aboutirait un fonds consacré à notre région ! Et nous en sommes fort heureux, mais le mot d'ordre était également qu'ensemble nous travaillerions les balises et les modalités de mise en œuvre.

En effet, il semblerait qu'il soit prévu que les modalités et le cadre d'intervention seront similaires pour ne pas dire identiques au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources. Notre réalité est totalement différente de la MRC des Sources, ne serait-ce qu'en termes de population, de superficie de territoire minier, structure des haldes de résidus, etc. Nous nous y opposons vivement !

Considérant la nature des projets et des interventions à faire sur notre territoire, nous sommes d'avis que les paramètres et modalités de « l'Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile » devraient être considérés pour ne pas dire simplement appliqués. L'usage a démontré qu'il s'agit de la bonne formule, comme peut en témoigner la MRC des Sources, qui a profité largement du fonds fédéral contrairement au fonds provincial durant la même période pour réaliser ces projets structurants.

Nos préoccupations sont criantes, il est donc impératif que vous interveniez personnellement pour faire en sorte que le fonds, tel que vous l'avez spécifié lors de notre entretien téléphonique, puisse répondre à nos besoins dans le contexte unique que nous vivons localement.

Le gouvernement a, à de nombreuses reprises, déclaré que les MRC étaient des gouvernements de proximité. Dernièrement, le ministre Martin Coiteux lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le 29 septembre dernier, a déclaré « Les MRC sont des gouvernements de proximité, il faudrait que les ministères et les organismes tiennent compte de cette réalité » et plus tard : « Quand vous signifiez vos priorités, on est obligé d'y répondre. Le gouvernement au service des régions ce n'est pas un slogan, c'est une réalité ».

Force est de reconnaître, qu'il nous semble que nous sommes loin du discours politique dans ce dossier et que l'appareil gouvernemental n'a pas saisi le message du gouvernement. Nous voulons travailler au développement de notre région et du Québec, avec le gouvernement, en partenariat, mais encore faut-il que le partenaire fasse au moins partie des discussions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.



Paul Vachon
Préfet
MRC des Appalaches



Marc-Alexandre Brousseau
Président
SDE Région de Thetford

PV/MAB/LR/cp

c.c. Mme Lise Thériault, vice-première ministre
M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac